

223C1292
FR0000035719-FS0643

16 août 2023

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 16 août 2023, M. Francis Lagarde a déclaré les franchissements de seuils individuels suivant, en date du 10 août 2023 :

- en baisse, par la société Alter Finance¹, des seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, laquelle ne détient plus aucune action de cette société ;
- en hausse, par la société Financière Eyschen², des seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, laquelle détient 512 014 actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR représentant autant de droits de vote, soit 8,99% du capital et 7,42% des droits de vote de cette société³.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession hors marché d'actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR détenues par la société Alter Finance au bénéfice de la société Financière Eyschen.

A cette occasion, M. Francis Lagarde n'a franchi, directement et par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, **aucun seuil** et déclare détenir, directement et par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 1 389 788 actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR représentant 1 998 022 droits de vote, soit 24,41% du capital et 28,97% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Francis Lagarde	606 799	10,66	1 213 598	17,60
Financière Eyschen	512 014	8,99	512 014	7,42
Algest	270 975	4,76	272 410	3,95
Alter Finance	0	0,00	0	0,00
Total Francis Lagarde	1 389 788	24,41	1 998 022	28,97

¹ Société par actions simplifiée (sise 66 rue François 1^{er}, 75008 Paris) contrôlée par M. Francis Lagarde.

² Société européenne (sise 8 boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Francis Lagarde.

³ Sur la base d'un capital composé de 5 693 999 actions représentant 6 895 926 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général et après prise en compte de la perte de 48 571 droits de vote double dont bénéficiait la société Alter Finance avant l'opération de cession.